

LE COURTIER :

LAFONT ASSURANCES S.A.S.
CENTRE DE SERVICES
ZONE D'ACTIVITES MIXTE DU MOULINAS
2 RUE DU MOULINAS
66330 CABESTANY
Tél : 04 68 35 22 26
Immatriculation ORIAS : 12 068 741

LE SOUSCRIPTEUR :

AQUADOMIA-ANODIA SARL
3 PLACE MIGNARD
13009 MARSEILLE

Cabestany, le 08/01/2020

Client N° **3313016C**

Je soussigné Pierre LAFONT, représentant la Société de courtage LAFONT ASSURANCES Zone d'Activités Mixte du Moulinas – 2 rue du Moulinas – 66330 Cabestany, atteste que le souscripteur ci-dessus est titulaire d'une police RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, portée par la compagnie **Axa Corporate Solutions, 61 rue Mstislav Rostropovitch - 75832 Paris Cedex 17, destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance prévue par l'article L321.1 du Code du Sport et aux articles D321-1 à D321-4 du même Code du Sport** et garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés aux tiers dans le cadre des activités suivantes :

EXPLOITATION D'UNE STRUCTURE COMMERCIALE AGREEE PAR LA F.F.E.S.S.M. - ETABLISSEMENT SPORTIF DE PLONGEE SUBAQUATIQUE PRATIQUANT :

- l'enseignement et découverte de la plongée,
- l'organisation de plongées de loisirs et d'exploration,
- les baptêmes de plongée, baptêmes de plongée au casque
- la plongée en scaphandre à l'air,
- la randonnée palmée et la randonnée subaquatique,
- l'apnée,
- la plongée au nitrox, au trimix et à l'héliox,
- la décompression à l'oxygène pur,
- le gonflage des bouteilles,
- l'utilisation des compresseurs et stations de gonflage par les personnes habilitées,
- l'inspection visuelle des blocs,
- la vente de produits en lien avec ces activités (à l'exclusion des prestations hôtelières, voyages, séjours telles que définies par la Loi de 1992).
- la formation,
- l'enseignement du secourisme,
- la location et réparation de produits liés à la pratique des activités assurées,
- la vente de photos, vidéos et produits assimilés

et toutes activités reconnues par les statuts et règlement de la F.F.E.S.S.M.

Selon le tableau de garanties ci-après :

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « autres garanties » ci-après) Dont :	12 000 000 € par sinistre et par année d'assurance 460 000 € par victime	Voir ci-après Selon la garantie
Dommages corporels	12 000 000 € par sinistre et par année d'assurance 460 000 € par victime	NEANT
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance 460 000 € par victime	10 % du montant du sinistre, minimum 310 euros, maximum 1980 euros
Dommages « après livraison »	200 000 € par sinistre et par année d'assurance	
Faute inexcusable (dommages corporels) (selon Conventions Spéciales)	1 000 000 € par année d'assurance	
Reconstitution de documents/médias confiés (selon extension aux Conventions Spéciales)	30 000 € par sinistre et par année d'assurance	1 200 €
Responsabilité environnementale (selon Conventions Spéciales)	30 000 € par année d'assurance	1 200 €
Défense (selon Conventions Spéciales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (selon Conventions Spéciales)	20 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (selon Conventions Spéciales)	750 000 € par sinistre et par année d'assurance	10 % du montant du sinistre, minimum 500 euros, maximum 4 000 euros
Dommages immatériels non consécutifs (selon Conventions Spéciales)	150 000 € par sinistre et par année d'assurance	10 % du montant du sinistre, minimum 500 euros, maximum 2 500 euros
Dommages aux biens confiés (selon Conventions Spéciales)	SANS OBJET	SANS OBJET
Frais de dépose / repose (selon Conventions Spéciales)	SANS OBJET	SANS OBJET
Engins de chantier et de manutention pris en location (selon Conventions Spéciales)	SANS OBJET	SANS OBJET

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement de la prime, pour la période **du 05/01/2020 AU 04/01/2021**, et ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Le Courtier

: **LAFONT ASSURANCES S.A.S.**
: Centre de Services
Zone d'Activités Mixte du Moulinas
2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY
Tél. +33 (0)4 68 35 22 26 - Fax +33 (0)4 68 35 11 05
contact@lafont-assurances.com
Société de Courtage d'Assurances
Siège Social : 27, rue Louis Vicat - 75015 PARIS
RCS Paris 788 431 468 - Immatriculation ORIAS 12 068 741